



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2024



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge, tenue le 17 septembre 2024 débutant à 20 h 15, à la salle du conseil, à laquelle sont présents la conseillère et les conseillers suivants : Mme Blanche Boivin et MM. Sébastien Bazinet, Pierre Alexandre Morin, Alain Otto, Claude Paradis et Gilbert Therrien.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice générale, Mme Martine Vézina, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, Mme Catherine Denis-Sarrazin, sont aussi présentes.

Cette séance est enregistrée et également disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au lendemain de la séance.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 19. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Lacasse, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Période de questions du public

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 3.1 Aucun sujet n'est présenté

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

- 4.1 Aucun sujet n'est présenté

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- 5.1 Ville de Rivière-Rouge c. Jacques Grève – Cour supérieure 560-17-002123-203
- 5.2 Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) – Agrandissement et réaménagement de l'hôtel de ville – Dossier 2030211 – Addenda n° 1 à la convention d'aide financière entre la ministre des Affaires municipale et la Ville de Rivière-Rouge

296/17-09-2024



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2024

- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Aucun sujet n'est présenté
- 7. TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1 Aucun sujet n'est présenté
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
 - 8.1 Aucun sujet n'est présenté
- 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE**
 - 9.1 Aucun sujet n'est présenté
- 10. DIVERS**
 - 10.1 Aucun sujet n'est présenté
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de l'unanimité des membres du conseil s'ils sont tous présents, tout au long de la séance.

ADOPTÉE

1.4 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2.1 Aucun sujet n'est présenté.

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

3.1 Aucun sujet n'est présenté.

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

4.1 Aucun sujet n'est présenté.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE C. JACQUES GRÈVE – COUR SUPÉRIEURE 560-17-002123-203 – TRANSACTION ET QUITTANCE

CONSIDÉRANT le recours judiciaire en Cour supérieure opposant la Ville de Rivière-Rouge et M. Jacques Grève, tel qu'il appert du dossier de Cour portant le numéro 560-17-002132-203;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

D'autoriser la signature de la transaction et quittance entre la Ville de Rivière-Rouge, d'une part, et M. Jacques Grève, d'autre part, relative au dossier de la Cour Supérieure identifié par le numéro 560-17-002123-203, par le maire, M. Denis Lacasse, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, Mme Martine Vézina, ou en son absence la directrice générale adjointe, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, le tout, conformément au projet de transaction et quittance soumis à la considération du conseil.

297/17-09-2024



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2024

De mandater la greffière et directrice générale adjointe pour le suivi de la présente résolution et de l'autoriser à signer tous les autres documents nécessaires ou utiles à cette fin.

ADOPTÉE

298/17-09-2024

5.2 **PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM) – AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE – DOSSIER 2030211 – ADDENDA N° 1 À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE ENTRE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE**

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière signée, le ou vers le 28 juin 2023 entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour le projet d'agrandissement et de réaménagement de l'hôtel de ville, portant le numéro de dossier 2030211;

CONSIDÉRANT que les modalités de versement du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) ont récemment été modifiées par décision du Conseil du trésor;

CONSIDÉRANT que le Ministère peut maintenant verser la quasi-totalité de l'aide financière promise à la Ville pendant la période de réalisation des travaux du projet mentionné en objet sur la base de suivis d'avancement des dépenses en remplacement des traditionnelles réclamations de dépenses partielles;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, le Ministère requiert la signature d'un addenda à la convention d'aide financière ayant pour objet d'apporter les ajustements requis à la convention d'aide financière déjà signée pour ledit projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, à signer l'addenda n° 1 à la convention d'aide financière signée entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Rivière-Rouge, le ou vers le 28 juin 2023, dans le cadre du dossier numéro 2030211 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM).

ADOPTÉE

6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

6.1 Aucun sujet n'est présenté.

7. **TRAVAUX PUBLICS**

7.1 Aucun sujet n'est présenté.

8. **LOISIRS ET CULTURE**

8.1 Aucun sujet n'est présenté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2024

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté.

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Sébastien Bazinet, M. Denis Lacasse, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 20 h 23.

Denis Lacasse
Maire

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Lacasse, maire